



HERBIGNAC

DELIBERATION du CONSEIL d'ADMINISTRATION

Séance du 12 mars 2025

Le 12 mars 2025, le Conseil d'Administration légalement convoqué le 5 mars 2025, s'est réuni au C.C.A.S. sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, Mme Marie-Hélène ANGER, Mme Marie-Renée BIZET, Mme Françoise CHAMPION, Mme Françoise MARCHAND, M. Robert ACQUITTER, M. Philippe GILLET, M. Pierre TENDRON

Absent excusé : M. Christian ROUX

Absents non excusés : Mme Nadine CHÉNÉ et M. Pierre-Luc PHILIPPE

Objet : Don de l'amicale du personnel des collectivités territoriales

L'amicale du personnel des collectivités territoriales de la région d'Herbignac a été dissolue n'étant plus active depuis de nombreuses années. L'association propose de reverser au CCAS la somme de 1 827,16 €.

Après étude du dossier, le Conseil d'administration accepte le don de l'amicale du personnel des collectivités territoriales d'un montant de 1 827,16 €.

Décision à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut décision implicite de rejet).

La Présidente,

Christelle CHASSÉ

